

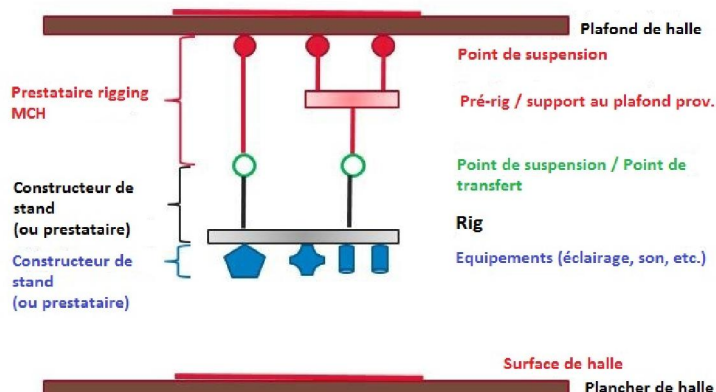
1 Situation de départ / consignes de sécurité et spécifications technique

Le constructeur de stand/technicien événementiel peut accrocher lui-même sa construction à partir du **point de transfert**.

Le rigger qui dirige le montage sur place a besoin de l'attestation de formation «Expert en technique événementielle SQQ2 Niveau 1 ou de connaissances équivalentes.

Pour des raisons de sécurité, toutes les suspensions reliées directement au plafond de halle ne peuvent être commandées qu'auprès de MCH Messe Schweiz (Zürich) AG. Les fixations à l'infrastructure ne sont pas autorisées.

Le respect des directives correspondantes de la CFST et de la VBG est obligatoire pour l'accrochage et le montage. Nous renvoyons en particulier aux dispositions de la brochure d'information DGUV 215-313 «Sécurité lors des productions et manifestations / Charges suspendues au-dessus de personnes». Les suspensions ne sont autorisées qu'à l'intérieur des surfaces de stand et doivent être réalisées verticales et non rotatives. Etant donné que des suspensions ne sont pas réalisables à toute position des halles et que les hauteurs de transfert maximales possibles sont variables, chaque stand doit être examiné individuellement.



2 Hauteurs de construction/charges au plafond

Respectez les spécifications techniques suivantes:

Halles 1 + 2: hauteur de construction max. 650 cm, charge max. par point 150 kg; partie plus basse sur demande

Halles 3, 4, 5, 6: hauteur de construction max. 550 cm, charge max. par point 150 kg

Halle 7: hauteur de construction max. 490 cm, charge max. sur demande

3 Consignes de montage

3.1 Point de transfert



Le point de transfert est réalisé selon la commande.

Les palans à chaîne motorisés avec certification BGV D8+ peuvent maintenir des charges au-dessus de personnes même sans sécurité secondaire. Les registres de contrôle doivent être emportés et présentés sur demande.

Une liste de pièces doit nous être présentée comme document de planification, tous les systèmes statiquement indéterminés nécessitent une justification. Le constructeur de stand/technicien événementiel vérifie la position de montage correcte sur place. Avec le montage au point de transfert, le prémontage de MCH Messe Schweiz (Zürich) AG est considéré comme accepté.

3.2 Eléments de liaison et moyens d'accrochage

Exemples d'éléments de liaison autorisés / non autorisés:

	
<p>Maillon de suspension selon EN 13414</p>	<p>Glisseur réglable en hauteur à partir de deux points</p>



Suspension avec colliers et écrou à anneau (avec déclaration de conformité = marquage CE)



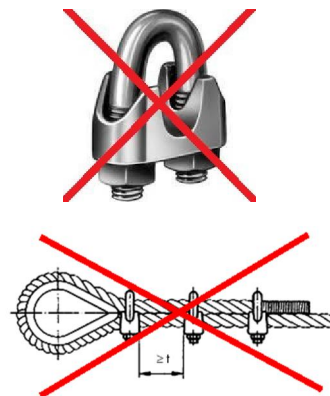
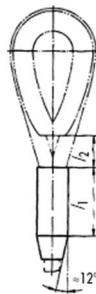
Manille selon EN 16771-1

Mousqueton



Elingue ronde selon EN 1492-2
(doit être renforcée en plus à l'acier)

Cordages textiles



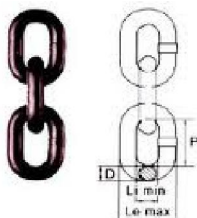
Serre-câbles

Terminaisons pour câbles en acier selon EN 13411-1 Cosses pour élingues en câbles d'acier
EN 13411-1 Manchons et boucles manchonnées



Crochets de sécurité fermés
selon DIN 15401

Crochets ouverts



Chaînes à maillons courts de classe de qualité 8

Chaînes à maillons longs

4 Infraction/responsabilité

La pose unilatérale de suspensions au plafond de la halle ou le non-respect des prescriptions applicables constitue une infraction aux consignes de sécurité de MCH. Si une telle infraction est constatée, un contrôle de sécurité immédiat est réalisé aux frais de l'exposant. Si la construction ne répond pas aux prescriptions de sécurité de l'information 215-313 du DGUV, elle sera démontée aux frais de l'exposant. L'exposant sera tenu responsable des dommages et dérangements résultant du non-respect des dispositions du règlement général, des dispositions générales du présent formulaire ou des instructions du personnel de MCH.

Renseignements:

MCH Messe Schweiz (Zürich) AG

Tél. +41 58 206 50 00

e-mail: befestigungenzh@messe.ch